



LA FILIÈRE VITI-VINICOLE ET LA DÉCARBONATION

Le projet de recherche européen Life-Adviclim a inventorié les émissions de gaz à effet de serre à la parcelle. Elles varient dans un rapport d'un à trois selon les pratiques mises en œuvre.

Entre 2014 et 2020, le projet de recherche Life-Adviclim, conduit dans cinq pays européens, s'est attaché à caractériser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle des parcelles de vigne. En France, ce sont les appellations de Saint-Émilion et de Pomerol, ainsi que leurs satellites, qui ont servi de cadre expérimental, déployé sur 15 parcelles distinctes.

Résultat : les émissions moyennes de gaz à effet de serre s'établissent à 1841 kg éq. CO₂/ha/an, soit l'équivalent de 9 allers-retours Lyon-Paris en voiture SUV. L'étude a fait le distinguo entre les émissions directes, liées aux pratiques à la parcelle, et les émissions indirectes liées aux moyens de production induites en amont par la fabrication et le transport des intrants, du carburant, des matériels, etc.

DU SIMPLE AU TRIPLE

L'expérience conduite dans le vignoble bordelais démontre que les émissions totales de gaz à effet de serre (directes + indirectes) varient dans un rapport d'un à trois d'une parcelle à l'autre, soit 980 à 3180 kg éq. CO₂/ha/an. Pour l'ensemble des parcelles, les émissions proviennent majoritairement de deux pratiques viticoles motorisées, que sont la gestion des maladies et nuisibles d'une part et la gestion du sol d'autre part, qui représentent respectivement en moyenne 30 % et 20 % des émissions totales. On note toutefois une large variabilité des émissions entre les parcelles selon les activités viticoles. Les émissions des GES varient en effet de 14 à 62 % des émissions totales par parcelle pour

la gestion des maladies et des nuisibles, et de 8 à 42 % pour la gestion du sol. Cette variabilité s'explique par le nombre de passages d'outils, la puissance des moteurs ou encore les taux de charge des outils. Les émissions liées aux vendanges mécanisées représentent entre 5 et 14 % des émissions totales.

ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Selon cette expérimentation, les émissions directes sont majoritaires. Elles représentent en moyenne 65 % des émissions totales annuelles, même si les émissions indirectes sont également importantes avec en moyenne 35 % des émissions totales annuelles. Cette répartition se retrouve pour les quinze parcelles de l'échantillon et pour toutes les années. On note toutefois une variabilité entre les parcelles, avec des émissions directes représentant entre 51 et 77 % des émissions totales par parcelle.



DÉCRYPTAGE

34 millions d'hl

C'est la prévision de la production viticole 2021.

La production viticole 2021 se confirme historiquement basse, inférieure à celles de 1991 et 2017, années ayant aussi connu un gel sévère au printemps. Le rendement serait proche de celui de 1977, année où la récolte viticole avait été réduite par un gel destructeur et des précipitations estivales. Par suite, la coulure (chute des fleurs ou des jeunes baies) et le millerandage (baies de petite taille) ont touché les bassins viticoles. Pendant l'été, la conjonction de la forte pousse de la végétation et de la météo humide a favorisé l'émergence des maladies (mildiou, oïdium et black rot) qui ont entraîné des pertes supplémentaires. Fin août, le botrytis se montrait menaçant, notamment en Alsace.

LE CHIFFRE CLÉ

50 %

C'est le nombre de situations de gel non prévues par les modèles météo classiques, selon Weenat, start-up spécialisée dans l'agronomie de précision et la fabrication de stations météo connectées.

FOCUS

Vers un étiquetage énergétique des spiritueux



La Fédération Française des Spiritueux (FFS) a entériné le protocole d'accord européen visant à donner un accès simple et direct aux caractéristiques nutritionnelles et à la liste des ingrédients des spiritueux. Elle encourage ainsi toutes les entreprises établies en France vers la mise en place de pratiques qui consistent à faire figurer la valeur énergétique, calculée par 100 ml et également par portion, et à mettre à disposition cette information sur l'ensemble du marché européen sous forme visuelle (pictogrammes) en fonction des valeurs nutritionnelles moyennes généralement établies.

D'ici au 31 décembre 2022, au moins 66 % du volume total des produits mis en vente sur l'ensemble du marché de l'Union européenne, indiqueront sur l'étiquette la valeur énergétique et la liste des ingrédients en ligne.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

* Numéro non surtaxé. ** Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en février 2022.

PEUT-ON LIMITER L'IMPACT DU GEL AU VIGNOBLE ?

En dehors des systèmes de protection, plusieurs pistes agronomiques, dont la taille, sont esquissées pour réduire l'exposition au risque de gel.



Aspersion, bougies, brûleurs, chauffeuses, drones, hélicoptère, oligosaccharides, thermonebulisateurs, tours à vent, fils chauffants... : l'arsenal de moyen de lutte antigel ne cesse de s'étoffer. Problème : l'investissement, la mise en œuvre et l'efficacité de ces différentes techniques peuvent trouver leurs limites, d'autant plus que les épisodes gélifs pourraient gagner en intensité sous l'effet du changement climatique. Le millésime 2021 en a fait la dure expérience, avec une récolte amputée de 29 % au niveau national, selon les derniers chiffres de la Statistique agricole. En appui aux solutions technologiques, l'agronomie pourrait aussi apporter sa contribution à la lutte contre le gel, à commencer par la taille.

RETARDER LA TAILLE

Cette piste est notamment étudiée en Bourgogne par l'Institut de la vigne et du vin (IVV) de l'université de Bourgogne à Dijon, en jouant sur deux facteurs : le décalage dans le temps du débourrement des bourgeons et leur répartition dans l'espace.

La pratique de la taille tardive permet de repousser l'exposition au risque de gel. En effet, les bourgeons, contenant 90 % d'eau, y sont particulièrement sensibles. Non débourrés, donc encore enfermés dans leurs écailles, ils peuvent résister une température de - 6°C à - 7°C alors que les bourgeons débourrés sont sensibles à une température de - 2°C à - 3°C.

Le fait de retarder la taille permet par ailleurs de décaler la maturation et de restaurer des qualités organoleptiques, avec notamment des équilibres entre acidité et taux d'alcool plus conformes.

RÉPARTIR LES BOURGEONS DANS L'ESPACE

L'autre piste explorée par l'IVV réside dans le mode de conduite du vignoble, et plus précisément dans la distribution spatiale des bourgeons. Qu'il s'agisse d'un gel radiatif (accumulation de froid au sol particulièrement la nuit) ou d'un gel advectif (passage d'un front froid), des écarts de température compris entre 1°C et 2°C peuvent être mesurés entre le sol et les étages supérieurs de végétation. En cas de gel radiatif, les bourgeons les plus en hauteur résisteront mieux que ceux des étages inférieurs et ce sera le contraire en cas de gel advectif. Il ne s'agit évidemment pas d'une parade antigel à toute épreuve mais une piste pour limiter les dégâts. Les chercheurs explorent par ailleurs la piste de la sélection génétique mais avec des résultats escomptés à long terme.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT ET ACTIVITÉ PARTIELLE

Prolongé jusqu'au 30 juin 2022, le dispositif des Prêts garantis par l'État (PGE) est accessible aux agriculteurs. Le PGE peut atteindre jusqu'à 3 mois (25 %) du chiffre d'affaires 2019.

Les mesures de prise en charge de l'activité partielle, instaurées pour la crise sanitaire, s'appliquent à l'épisode de gel. Le taux de prise en charge suit la trajectoire décidée par le ministère du Travail.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE
03 88 24 67 68 *

INTERNET
www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/agriculteur.html**

